

Compte rendu de la séance du mardi 09 avril 2019

Secrétaire de la séance: Francoise DUPONT

Ordre du jour:

- Validation des délibérations précédentes
- Validation comptes de gestion 2018 Principal et Eau/Assainissement
- Validation compte administratif 2018 Principal et Eau/Assainissement
- Affectation des résultats
- Vote des 3 taxes 2019
- Vote des Budgets Primitifs 2019 Principal et Eau/Assainissement
- Convention Parapente
- Questions diverses

Délibérations du Conseil :

Approbation des Comptes de gestion 2018 (DE 2019 009)

Madame Le Maire, expose les Comptes de Gestion 2018 pour le Budget Principal et le Budget de l'Eau et de l'Assainissement établis par Madame la Trésorière de Sisteron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les Comptes de Gestion 2018 établis par Madame la Trésorière de Sisteron.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Approbation des Comptes Administratifs 2018 (DE 2019 010)

Madame le maire étant sortie, M Olivier CHABRAND, 1^{er} adjoint est élu président de la séance et présente les Comptes Administratifs 2018 de la commune pour le Budget Général et le Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les Comptes Administratifs 2018 de la commune pour le Budget Principal et le Budget de l'Eau et de l'Assainissement et les reconnaît identiques aux Comptes de Gestion 2018 établis par Madame la Trésorière de Sisteron.

Pour : 5 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Affectation des résultats pour le budget général primitif 2018 (DE 2019 011)

Après avoir contrôlé le Compte Administratif 2018 du Budget Principal, et constaté l'identité du Compte de Gestion avec le Compte Administratif, ainsi que la sincérité des restes à réaliser, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 210 498.08 €
- un déficit d'investissement de : 10 659.12 €

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportées		9 359,83		191 385,20
Opérations de l'exercice	- 39 113,17	19 094,22	- 141 125,06	160 237,94
TOTAUX	- 39 113,17	28 454,05	- 141 125,06	351 623,14
Résultats de clôture	- 10 659,12			210 498,08
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	- 10 659,12			210498,08
RESULTATS DEFINITIFS	- 10 659,12			210 498,08
Affectation du résultats c/1068		10 659,12		
Report en fonct au R002				199 838,96
Report en invest au R001				

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

vote des 3 taxes 2019 (DE 2019 012)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de voter le taux des taxes locales pour l'année 2019 et propose de ne pas modifier les taux soit :

	Taux de référence 2018	Taux proposé pour 2019
Taxe d'habitation	5,15 %	5,15 %
Taxe foncière bâtie	11,25 %	11,25 %
Taxe foncière non bâtie	49,52 %	49,52 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2019

APPROUVE les taux proposés dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous documents y afférent.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Vote des budgets primitifs 2019 (DE 2019 013)

Madame le Maire présente les budgets primitifs 2019 du Budget Principal et du Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Budget Primitif 2019 pour le Budget Principal comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
367 265,96 €	367 265,96 €	334 380,58 €	334 380,58 €

et le Budget Primitif 2019 de l'Eau et de l'Assainissement :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
85 232,30 €	85 232,30 €	33 913,56 €	121 105,34 €

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Convention tripartite "parapente" (DE 2019 014)

Madame le Maire expose à l'assemblée la convention entre la Commune, le Département et le club "Altitude Vol Libre".

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'autorisation d'usage, de passage, d'aménagement et d'entretien ainsi que le régime de responsabilité applicable à tout terrain.

La convention concerne la parcelle A 201.

Entend l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes e la convention entre le Département, le Club Altitude Vol Libre et la Commune de Saint-Geniez.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous documents ci-afférent.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Convention avec le SDE pour le hameau de Sorine (DE 2019 015)

Madame le Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la convention de servitudes à viser avec le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04) relative au tracé de la ligne d'enfouissement du réseau électrique au hameau de Sorine. Celle-ci empruntera les parcelles D 321 et D 361. Le SDE04 demande l'autorisation de poser de trois câbles souterrain basse tension de 13 m, la dépose du réseau aérien existant et la pose d'un coffret électrique.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les termes de la convention de servitudes à viser avec le SDE04 relative au tracé de la ligne d'enfouissement du réseau électrique au hameau de Sorine empruntant les parcelles D 321 et D 361.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le SDE04 représenté par son président, ainsi que les plans et les pièces administratives annexés.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0